Création et vérification d'une base de données sur les entreprises de crédit-bail dans le cadre de la LFPEC

Rapport présenté à Industrie Canada

Avril 2001

Compas Inc.
Multi-Audience Research
Ottawa et Toronto

Introduction

Industrie Canada a chargé Compas d'aider à créer et à vérifier une base de données sur les entreprises de crédit-bail (c'est-à-dire celles qui offrent directement aux clients un financement des équipements). Ces travaux s'inscrivent dans un projet pilote de cinq années visant à étudier la possibilité d'inclure la garantie du crédit-bail sous le régime de la *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada* (LFPEC) et à déterminer s'il y aurait lieu d'en faire un élément permanent du programme de base de prêts sous ce régime (prêts FPEC).

Contexte et conception du projet

La LFPEC (anciennement la *Loi sur les prêts aux petites entreprises* ou LPPE) a instauré un programme de partage, entre le gouvernement et les prêteurs participants, du risque de perte associé aux prêts; ce programme a pour but de faciliter l'accès des petites entreprises à des sources de financement. Le projet pilote portant sur le crédit-bail a pour objectif de faciliter l'accès des petites entreprises à des sources de financement, par la couverture de coûts et l'accès à un financement supplémentaire. Pour faire en sorte que tous les participants possibles soient au courant du projet pilote, Industrie Canada souhaite faire parvenir des renseignements à toutes les entreprises de crédit-bail au Canada. Comme il n'existe pas de liste exhaustive de ces entreprises, le projet mis sur pied vise à créer une base de données sur les entreprises de crédit-bail au Canada, en vue de confirmer les coordonnées des personnes-ressources et les renseignements importants sur les entreprises et sur leurs activités.

Description du projet :

- ' Industrie Canada a acquis de Dun and Bradstreet une liste d'entreprises qui constitue le cadre de départ pour la création de la base de données sur les entreprises de crédit-bail.
- 'Après une épuration par le personnel d'Industrie Canada afin de supprimer les entreprises qui ne s'occupent manifestement pas de crédit-bail, la liste a été divisée en deux bases de données électroniques qui ont ensuite été fournies à Compas.
 - Liste A : entreprises dont l'activité <u>présumée</u> est le crédit-bail (N=726)

- Liste B : entreprises dont l'activité de crédit-bail est plus incertaine (N=1 969)
- Sur la liste A finale remise à Industrie Canada à la fin du projet figurent toutes les entreprises de crédit-bail <u>confirmées</u>. Sur la liste B finale sont énumérées les entreprises qui ne s'occupent <u>pas</u> de crédit-bail. En cas de doute, les noms d'entreprises ont été laissés sur la liste B, ou encore reportés sur la liste A.
- ' Nous avons tenté de communiquer avec toutes les entreprises figurant sur la liste A.
- 'Nous avons établi des critères devant permettre d'épurer la liste B et d'éliminer les entreprises qui ne s'occupent fort probablement pas de crédit-bail. Nous avons communiqué avec 10 % des entreprises de chaque catégorie représentant un secteur d'activité. Lorsque aucune des entreprises d'une catégorie ne s'occupait de crédit-bail, la catégorie a été éliminée et les entreprises qui restaient ont été inscrites sur la liste B finale des entreprises qui ne s'occupent pas de crédit-bail.
- Industrie Canada nous a fourni une liste distincte d'entreprises ayant participé à des travaux de consultation du Ministère. Cette liste a été comparée aux listes A et B pour faire en sorte que toutes les entreprises y figurant soient incluses sur la liste A (les entreprises de la liste distincte retrouvées sur la liste B ont été reportées sur la liste A). Les entreprises de la liste distincte n'apparaissant pas sur les listes A ou B ont été ajoutées à la liste A.
- ' Les entreprises avec lesquelles nous avons communiqué qui ont confirmé qu'elles s'occupent de crédit-bail, mais qui ne souhaitent pas participer au projet pilote ont été inscrites sur une liste séparée, la liste C.
- Lorsque nous avons communiqué avec des entreprises qui ne s'occupent pas de crédit-bail, nous avons seulement confirmé les renseignements généraux, tels que le nom de l'entreprise, le nom de la personne-ressource, ainsi que son poste et son numéro de téléphone. Nous avons recueilli plus de renseignements sur les entreprises de crédit-bail puisqu'elles sont celles visées par le projet pilote.
- Compas a mis au point un guide pour les appels de vérification. Ce guide fournissait une présentation, des critères de sélection, des propositions pour mettre fin à la conversation, une définition et des explications claires du crédit-bail, ainsi que des exemples de questions devant permettre de recueillir les renseignements voulus.

- Les intervieweurs ont assisté à une séance de formation détaillée au cours de laquelle on leur a fourni une explication du crédit-bail, des indications de la manière d'obtenir les renseignements nécessaires pour compléter la base de données et pour inscrire l'entreprise sur la liste appropriée, un examen et une explication des propositions de moyens appropriés de mettre fin à la conversation, ainsi que le titre et/ou le poste du gestionnaire qui serait en mesure de répondre aux questions. On leur a aussi fourni des renseignements généraux pouvant leur être utiles si les répondants demandaient des précisions au sujet du projet pilote visant les entreprises de crédit-bail.
- Les répondants interviewés étaient les personnes-ressources figurant sur la liste (fournie par Dunn and Bradstreet) ou une autre personne mieux en mesure de fournir les renseignements nécessaires (par exemple un gestionnaire ou un cadre supérieur, et non pas la personne préposée à la réception ou un autre membre du personnel administratif).
- L'existence et l'objectif du projet pilote ont été signalés aux répondants durant l'entrevue. Les intervieweurs ont pris grand soin de présenter le projet sous un jour favorable et de bien l'expliquer, de manière à dissiper les inquiétudes des répondants et à attirer le plus grand nombre de participants au projet pilote.
- Lorsque les appels de vérification auprès d'une entreprise ont révélé le nom d'autres entreprises et/ou personnes-ressources, ces renseignements ont été vérifiés.

Résultats du projet

Au total, 1 498 entrevues ont été effectuées par téléphone auprès de 358 entreprises de la liste A et de 1 140 entreprises de la liste B, du 15 au 31 mars.

Le tableau suivant montre la composition des listes avant et après les entrevues.

| Composition des listes | | | |
|------------------------|---------|---------|---------|
| | | | |
| | Liste A | Liste B | Liste C |
| Avant | 726 | 1 969 | - |
| Après | 260 | 1 221 | 17 |

Comme le montre le tableau, la liste A comptait à l'origine 726 entreprises. Au total, 358 entrevues ont été effectuées auprès des personnes-ressources fournies sur cette liste. Il a été impossible de mener des entrevues auprès des autres entreprises de la liste pour diverses raisons (voir, en annexe, le relevé des entrevues effectuées). Une fois les entrevues terminées, il ne restait plus que 260 entreprises sur la liste A, et toutes s'occupaient de crédit-bail. De ce nombre, 114 figuraient déjà sur la liste A et 146 y ont été reportées depuis la liste B.

En revanche,

- ' 240 entreprises de la liste A initiale ont été reportées sur la liste B, parce qu'elles ne s'occupaient pas directement de crédit-bail.
- 4 entreprises sont passées de la Liste A à la liste C où figurent les entreprises qui s'occupent effectivement de crédit-bail, mais qui ne souhaitent pas participer au projet pilote.

La liste B comptait initialement 1 969 entreprises. Au total, 1 140 entrevues ont été menées auprès des personnes-ressources fournies sur cette liste. Le nombre final d'entreprises sur la liste B est de 1 221, dont 981 y figuraient déjà et 240 y ont été reportées depuis la liste A. Treize entreprises de la liste B ont été reportées sur la liste C, ce qui signifie que ces 13 entreprises de la liste B s'occupent de crédit-bail, mais ne souhaitent pas participer au projet pilote.

Lorsque les intervieweurs ont demandé aux personnes-ressources si leur entreprise accorde du crédit-bail à ses clients, 514 (34 % de l'échantillon total) ont répondu oui. Lorsqu'on leur a demandé si leur entreprise fournit le crédit-bail <u>directement</u> ou par

l'intermédiaire d'un tiers, 273 ont répondu que leur entreprise offre directement le crédit-bail (soit 53 % des entreprises de crédit-bail). Par contre, 237 répondants ont affirmé que leur entreprise a recours à un tiers (4 répondants étaient incertains).

On a demandé aux gestionnaires ayant affirmé que leur entreprise n'offre <u>pas</u> de crédit-bail si leur entreprise avait recours à un tiers pour offrir ce financement. Cent-quarante-sept (147) ont répondu que leur entreprise faisait appel à un tiers (soit 15 % des entreprises n'offrant <u>pas</u> de crédit-bail).

Au total, 661 entreprises offrent du crédit-bail, dont 277 de façon directe et 384 par voie d'un tiers.

Profil des entreprises offrant directement du crédit-bail

Les graphiques qui suivent présentent les caractéristiques des entreprises offrant directement du crédit-bail qui souhaitent recevoir de l'information au sujet du projet pilote d'Industrie Canada. (N=260, liste A)

Presque toutes les entreprises offrant directement du crédit-bail souhaitent recevoir de l'information au sujet du projet pilote.

Ces résultats sont les seuls qui incluent des entreprises de la liste C. Tous les autres résultats se rapportent aux entreprises de la liste A seulement.

Souhaitant recevoir de l'information sur le projet pilote

Oui 91 % Non 6 % Peut-être 3 % Préparé par COMPAS pour Industrie Canada, mars 2001

Les entreprises offrant du crédit-bail pratiquent cette activité depuis un nombre variable d'années, certaines ayant beaucoup d'expérience dans le domaine. Près d'un tiers (29 %) d'entre elles comptent plus de 20 années d'expérience et un autre tiers, entre 11 et 20 années d'expérience. Un peu moins d'un quart des entreprises sont dans le domaine depuis 5 à 10 années. Les entreprises s'occupant de crédit-bail depuis moins de cinq années sont proportionnellement les moins nombreuses (8 %). Au total, 8 % ont affirmé ne pas savoir depuis combien de temps elles pratiquent cette activité.

Nombre d'années d'expérience

Pourcentage
Plus de 20 ans
16-20 ans
11-15 ans
5-10 ans
Moins de 5 ans
Incertains/sans réponse=8 %
Préparé par COMPAS pour Industrie Canada, mars 2001

La plupart (69 %) des entreprises de crédit-bail exploitent un seul établissement au Canada. Les répondants devaient préciser le nombre d'établissements ou de succursales distinctes, et non pas le nombre de divisions ou de sous-groupes composant l'entreprise. Un peu moins d'un quart (23 %) des entreprises comptent entre deux et cinq succursales. Celles qui exploitent plus de cinq succursales sont peu nombreuses (7 %).

Nombre de succursales au Canada

Pourcentage
Plus de 5
Entre 2 et 5
Une
Incertains/sans réponse=2 %
Préparé par COMPAS pour Industrie Canada, mars 2001

La taille des entreprises de crédit-bail, exprimée par le nombre d'employés, est très variable. Les pourcentages sont les suivants : moins de 5 employés, 29 % des entreprises; entre 5 et 20 employés, 30 %; entre 21 et 100 employés, 25 %. Le pourcentage des entreprises comptant plus de 100 employés est moins élevé, mais néanmoins important (13 %).

Nombre d'employés au Canada

Pourcentage
250 et plus
101-250 employés
51-100 employés
21-50 employés
5-20 employés
Moins de 5
Incertains/sans réponse=4 %
Préparé par COMPAS pour Industrie Canada, mars 2001

Selon les réponses à la question portant sur le chiffre d'affaires total attribuable au crédit-bail, le pourcentage d'entreprises ayant enregistré un chiffre d'affaires de un million de dollars et plus (33 %) est équivalent à celui des entreprises affichant un total de moins de un million de dollars (33 %). Comme le montre le graphique, les entreprises ayant déclaré un chiffre d'affaires de moins de un million de dollars se

répartissent en sous-catégories : la moitié d'entre elles (17 %) ont enregistré un chiffre d'affaires de moins de 100 000 \$, tandis que des proportions égales, de 9 % chacune, ont réalisé respectivement un chiffre d'affaires variant entre 100 000 \$ et 500 000 \$ et entre 500 000 \$ et 1 000 000 \$. Parmi les entreprises dont le chiffre d'affaires était supérieur à un million de dollars, la plupart, soit 24 %, ont enregistré un chiffre d'affaires variant entre un et dix millions de dollars, alors que pour 9 %, le chiffre d'affaires a totalisé plus de 10 millions de dollars.

Chiffre d'affaires attribuable au crédit-bail au cours de la dernière année civile

Pourcentage
Plus de 10 000 000 \$
1 000 000 \$-10 000 000 \$
500 001 \$-1 000 000 \$
100 001 \$-500 000 \$
Moins de 100 000 \$
Incertains/sans réponse=33 %
Préparé par COMPAS pour Industrie Canada, mars 2001

Dans les graphiques suivants, ces mêmes entreprises sont réparties en fonction du poste occupé par le répondant, du secteur d'activité et de la région.

Poste

Pourcentage
Président
Directeur général ou directeur
Vice-président (non précisé)
Administrateur des comptes
Propriétaire ou associé
Agent des ventes
Spécialiste du crédit-bail ou de la vente
Directeur des finances ou trésorier
Adjoint administratif
Autre

Préparé par COMPAS pour Industrie Canada, mars 2001

Secteur

Crédit-bail - automobiles

Crédit-bail - location d'équipement

Société de crédit

Crédit-bail - camions

Crédit-bail - location de machines Institution bancaire ou financière

Crédit-bail - matériel informatique ou électronique

Crédit-bail général

Crédit-bail - véhicules

Autres

Préparé par COMPAS pour Industrie Canada, mars 2001

Région

Pourcentage Prov. de l'Atlantique Québec Ontario

Prov. de l'Ouest

Préparé par COMPAS pour Industrie Canada, mars 2001